|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.LIMITÉECBD/ExCOP/2/L.5 CBD/CP/ExMOP/1/L.5 CBD/NP/ExMOP/1/L.525 novembre 2020FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUEDeuxième réunion extraordinaire(reprise de session)  | CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUESPremière réunion extraordinaire(reprise de session) | CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR UTILISATIONPremière réunion extraordinaire (reprise de session) |

Montréal (en ligne), 25-27 novembre 2020

COMMUNICATION D'OUVERTURE DE LA PRÉSIDENTE CONCERNANT LA REPRISE DES SESSIONS

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

Je souhaite la bienvenue à tous les délégués participant à la reprise de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention, à la reprise de la première session extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la reprise de la première session extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

Ces sessions reprennent comme suite à ma dernière communication (CBD/ExCOP/2/L.4, CBD/CP/ExMOP/1/L.4, et CBD/NP/ExMOP/1/L.4). Comme indiqué dans ma communication, les réunions extraordinaires ont été suspendues pour permettre aux parties de se consulter sur la question qui a provoqué la rupture de la procédure d'accord tacite et le report de l'adoption des décisions relatives au projet de budget intérimaire pour 2021. Les consultations nécessaires, organisées avec le soutien de la présidence et du Bureau, ont été tenues au cours des derniers jours. Dans ce contexte, je tiens à apporter les précisions suivantes :

**Point 1. Ouverture des réunions (reprise de session)**

Par la présente communication, j'ai le plaisir d'ouvrir officiellement les reprises des sessions de la deuxième réunion extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention, de la première réunion extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la première réunion extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

**Point 2. Questions d'organisation**

*Organisation des travaux*

Ces sessions de reprise des réunions extraordinaires se tiennent à distance dans le cadre d'une procédure écrite d'accord tacite à compter d'aujourd'hui, mercredi 25 novembre 2020 à 7 heures, heure de Montréal (midi TUC), jusqu'au vendredi 27 novembre 2020 à 7 heures, heure de Montréal (midi TUC), pour une période de silence de 48 heures, comme indiqué dans ma dernière communication.

**Point 3. Rapport sur les pouvoirs des représentants des Parties**

Selon les données recueillies par le secrétariat, 136 Parties à la Convention, 119 Parties au Protocole de Cartagena et 92 Parties au Protocole de Nagoya sont inscrites à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Parties, à la première session extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena et à la première session extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Bureau a examiné les pouvoirs des représentants, par l'intermédiaire de sa responsable désignée et membre du Bureau, Mme Helena Brown, d'Antigua-et-Barbuda, et tient à signaler qu'au 23 novembre 2020, les représentants de 96 Parties à la Convention, de 84 Parties au Protocole de Cartagena et de 64 Parties au Protocole de Nagoya avaient présenté des pouvoirs satisfaisant aux conditions énoncées à l'article 18 du règlement intérieur.

Je voudrais rappeler aux représentants qui n'ont pas encore présenté leurs pouvoirs ou qui n'ont pas présenté de pouvoirs valables de le faire le plus tôt possible et au plus tard le 26 novembre 2020 à 13 heures, heure de Montréal 18 heures TUC). Comme indiqué précédemment, les représentants peuvent envoyer au secrétariat une copie scannée de leurs pouvoirs remplissant les conditions énoncées à l'article 18 du règlement intérieur.

**Point 4. Proposition de budget intérimaire pour 2021**

À la suite des consultations menées en vue de régler la question ayant entraîné la suspension des réunions extraordinaires, j'ai le plaisir de soumettre à nouveau, sans changement, les projets de décisions relatives au budget intérimaire pour 2021, disponibles sur la page web des réunions extraordinaires à cette adresse : <https://www.cbd.int/conferences/excop-2020>, pour examen et adoption par les représentants.

Le représentant du Brésil fait la déclaration suivante et demande qu'elle soit incluse dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur sa deuxième réunion extraordinaire:

« L'approbation du budget ne modifie en rien le format et l'organisation des travaux des sessions de négociation du SBSTTA et du SBI. Nous notons qu'il n'existe actuellement aucun consensus entre les parties à la CBD quant au caractère pratique et à la faisabilité de la tenue de réunions et de négociations officielles en ligne. ».

Comme je l'ai indiqué la semaine dernière dans ma communication d'ouverture, les projets de décisions sont le fruit de l'examen et de la consultation du groupe informel sur le budget créé sous la direction du Bureau. Au nom du Bureau et en mon nom propre, je voudrais remercier une fois de plus l'ambassadeur Spencer Thomas de la Grenade d'avoir coordonné et facilité efficacement les travaux du groupe informel.

Les projets de décisions (CBD/ExCOP/2/L.2, CBD/CP/ExMOP/1/L.2 et CBD/NP/ExMOP/1/L.2) sont soumis à la procédure d'accord tacite jusqu'à 7 heures, heure de Montréal (midi TUC), le vendredi 27 novembre 2020. Les observations éventuelles peuvent être adressées, par un chef de délégation ou par son intermédiaire, au Secrétaire exécutive à l'adresse suivante : executivesecretary@cbd.int.

**Point 5. Adoption du rapport**

Conformément au paragraphe 22 des ordres du jour provisoires annotés, toutes mes communications, y compris la présente, constituent un aperçu du rapport relatif aux réunions extraordinaires, y compris les reprises de session de ces réunions. Le rapport sur chaque réunion (CBD/ExCOP/2/L.1, CBD/CP/ExMOP/1/L.1 et CBD/NP/ExMOP/1/L.1) sera distribué avec ma dernière communication, laquelle sera transmise aux représentants à la fin de la période de 48 heures, le vendredi 27 novembre 2020, à 8 heures, heure de Montréal (13 heures TUC), date à laquelle ils seront considérés comme adoptés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

(*Signé*) Yasmine **Fouad**

Présidente, Conférence des parties à la

Convention sur la diversité biologique